

Commune de LONGUEVILLE-SUR-SCIE

NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016



L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Longueville-sur-Scie et est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2016. Il a été voté par le Conseil Municipal le 7 avril 2017.

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux, à l'instar d'un budget familiale avec les revenus d'un côté et les dépenses du quotidiens de l'autre.

Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

	Nature	Montant réalisé
Dépenses	Charges à caractère général	244 012.25 €
	Charges de personnel	446 328.65 €
	Autres charges de gestion courante	126 004.90 €
	Charges financières	44 599.76 €
	Charges exceptionnelles	1 780 €
	Virement sur la section d'investissement	17 887 €
	Total	880 612.56 €
Recettes	Atténuations de charges	10 652.17 €
	Produits du domaine et des ventes diverses	69 945.83 €
	Impôts et taxes	349 874.98 €
	Dotations et participations	411 270.68 €
	Autres produits de gestion courante	117 083.58 €
	Produits exceptionnels et financiers	52 275.06 €
	Total	1 011 102.30 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des salaires des agents communaux, l'entretien et la consommation des bâtiments municipaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.